



Saisir capital social SARL unipersonnel

Par **yves62**, le **09/10/2014** à **19:53**

Bonjour

J'ai gagné un procès au civil. Cette personne a a mon avis crée son insolvabilité (c'est aussi l'avis de mon huissier) Il est gérant d'une SARL unipersonnel (domicilié a son ancienne adresse) ayant un capital social de 8000 € . Puis je faire saisir cette somme pour rembourser les sommes qui me sont du ??